

ASSEMBLEE GENERALE UFOLEP DU PAS-DE-CALAIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à notre Assemblée Générale UFOLEP qui aura lieu :

SAMEDI 29 MARS 2025 DE 9H 00 A 13 H 30
A l'espace polyvalent Roland Huguet.
21 rue Christophe Colomb, 62640 Montigny-en-Gohelle

Ordre du jour :

9h 00	Accueil
	Ouverture du bureau de vote : élection complémentaire au CD
10h 00	Fermeture du bureau de vote
10h 00 :	Rapport moral
	Rapport d'activités
	Rapports financiers
	Intervention des personnalités
	Signature de convention
	Etude des vœux proposés
	Réponse aux questions écrites
	Résultat des votes
	Remise des distinctions honorifiques
	Verre de l'amitié.

En vous remerciant par avance de consacrer une partie de votre temps à la vie statutaire de votre Comité Départemental, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments sportifs les meilleurs.

Natacha MOUTON-LEVREAY
Présidente de l'UFOLEP du Pas de Calais

COMITE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS

ASSEMBLEE GENERALE
29 mars 2025

CARTE D'ELECTEUR/ELECTRICE

« A utiliser si le/la Président.e de l'association ne vote pas en personne »

MME, M :

Président.e de l'association :

Mandate Mme, Mr :

Pour représenter mon association et prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale UFOLEP 62

Signature du ou de la Présidente de l'association

[La personne qui vote doit présenter sa licence UFOLEP de la saison en cours](#)

Assemblée Générale – le 29 mars 2025

Lors de notre Assemblée Générale nous aurons à compléter le comité directeur sur

- Un poste masculin sur le collège C1 (association sportive)
- Deux postes féminins sur le collège C2 et C3S (association ou structures à objet non sportif)
- Deux postes Masculins sur le collège C2 et C3S (association ou structure à objet non sportif)

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR

Extrait de l'article 4 des Statuts départementaux :

- Le comité départemental est administré par un comité directeur, de 9 (minimum) à 26 membres, et peut intégrer des représentants des structures (C3S) et associations affiliées (C2) dans la limite de 20% du nombre total des sièges, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.

- Le comité directeur doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre d'adhérents femmes et hommes éligibles. Le médecin n'est pas obligatoire.

Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes adhérentes à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour de l'élection.

- Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours.

- Ils sont rééligibles.

Il y a 26 postes à pourvoir au sein du CD. 22 pour les associations et 4 pour les représentants des C3S et C2. Répartis de la façon suivante :

- Association sportive : 11 membres masculins et 11 membres féminins.
 - Association ou structure à objet non sportif : 2 membres masculins et 2 membres féminins.

Rôle de l'élu-e au Comité Directeur :

Assister aux réunions du CD (4 réunions par an et 2 conférences des CSD)

Suivre une activité sportive structurée en CSD (autre que sa propre activité 3 réunions par an)

Assister et représenter le CD sur les différentes finales et coupes départementales, régionales dès lors que celles-ci ont lieu dans le département selon le lieu d'implantation.

Être un lien entre le réseau associatif, le comité directeur et l'équipe technique.

Je soussigné-e,

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe :

Adresse personnelle :

Téléphone :

e-mail :

Profession :

Titulaire de l'adhésion 2024 /2025 UFOLEP N° :

Association :

**Déclare poser ma candidature à l'élection du
Comité Directeur UFOLEP au titre
(Cocher les cases correspondantes)**

D'une association à objet sportif

Homme

D'une association ou structure à objet non sportif

Femme

Homme

ACTIVITES ET RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées)

♦ Au sein de l'association :

♦ Au sein de l'UFOLEP :

♦ Au sein de l'USEP :

♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement (autres qu'au titre de l'UFOLEP ou de l'USEP) :

Projet ou action que vous souhaiteriez développer au sein de la fédération pour la durée du mandat.

Compétence (professionnelle) qui pourrait être utile au fonctionnement du comité directeur :

Je m'engage à mettre mes compétences au service du développement de l'UFOLEP dans le respect de ses valeurs et des orientations adoptées par les assemblées générales.

A : le :

Signature du ou de la candidate

Veillez nous transmettre s'il-vous-plaît par pièce jointe une photo d'identité récente

Envoi des candidatures impérativement :

**Par courrier postal au siège de la fédération départementale (cachet de la poste faisant foi)
au plus tard**

Le 20 mars 2025 minuit

**OU par mail cd.62@ufolep.org
au plus tard le 20 mars 2025 à minuit**

EN AUCUN CAS, ELLES NE SERONT PRISES EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE D'EXPEDITION

Toute candidature non conforme au règlement de l'AG (absence de signatures, d'adhésion) ou expédiée hors délai (date de la poste faisant foi)

sera automatiquement rejetée.

**ASSEMBLEE GENERALE UFOLEP DU PAS-DE-CALAIS
– le 29 mars 2025**

VOEU	<input type="checkbox"/>	d'ordre général (1)
	<input type="checkbox"/>	d'ordre technique (1)
1 seul vœu par page – faire des photocopies si besoin		

L'association ou le club (section)

Réuni-e le À

CONSTATANT :
.....
.....
.....

PROPOSE A L'UNANIMITE* OU A LA MAJORITE* (* barrer la mention inutile)

L'ETUDE EN ASSEMBLEE GENERALE DU VŒU SUIVANT :
.....
.....
.....

Cachet de l'association ou de la section A

Le

Nom et signature du ou de la Présidente de l'association

(1) DEFINITION D'UN VŒU

C'est une proposition ou une suggestion rédigée par une association qui a pour but de modifier, de compléter, d'améliorer ou d'amender les textes réglementaires ou statutaires de l'UFOLEP Départementale ; sans toutefois modifier la nature et l'objet de l'UFOLEP qui sont définis par les statuts nationaux et comportent des dispositions obligatoires imposées par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le vœu sera discuté :

- s'il est recevable,
- si une personne de l'association est présente à l'AG

Vœu d'ordre général :

Concerne les statuts et règlements généraux, discuté en AG UFOLEP62

Vœu d'ordre technique :

Concerne les règlements sportifs, discuté en AG des clubs

[A retourner au plus tard le 20 mars 2025](#)

[par voie postale au siège de la fédération départementale ou par mail : \[cd.62@ufolep.org\]\(mailto:cd.62@ufolep.org\)](#)

ASSEMBLEE GENERALE UFOLEP DU PAS-DE-CALAIS

– le 29 mars 2025

QUESTION ECRITE

ASSOCIATION OU CSD :

Activité concernée :

Représentant : Mr/Mme

(Présence indispensable à l'AG)

Intervention (temps de parole limité à 3 mn)

Sujet :

Question écrite :

A retourner au plus tard le 20 mars 2025

par voie postale au siège de la fédération départementale ou par mail : cd.62@ufolep.org